

DOSSIER DE PRESSE

22 juin 2016

Un plan d'action pluriannuel pour améliorer la qualité de l'eau du robinet à La Réunion



Présentation

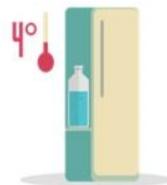
« Quelle est la qualité de l'eau du robinet à La Réunion ? » est un site réalisé par l'Agence de Santé Océan Indien pour vous informer de la qualité de l'eau du robinet à La Réunion. Le site vous propose une carte interactive vous permettant d'accéder à des informations sur le réseau d'eau qui vous alimente et à des recommandations sanitaires adaptées. Ces données sont mises à jour annuellement. Vous trouverez également des précisions sur le contrôle sanitaire, l'organisation de la distribution de l'eau ainsi que des conseils pratiques.



Attention

La qualité de l'eau du robinet peut évoluer en fonction des événements climatiques (cyclones, fortes pluies, sécheresse...) et des travaux réalisés sur les réseaux. Pour avoir des informations actualisées en temps réel sur la qualité de l'eau de votre robinet, contactez votre exploitant.

Conseils pratiques



Élimination du goût de chlore

Laisser l'eau du robinet dans une carafe ouverte pendant quelques heures dans le réfrigérateur, pour éliminer un éventuel goût de chlore.

Liens utiles

Ministère de la Santé
Préfecture de La Réunion
Agence de Santé Océan Indien

Gestionnaires des réseaux d'eau
Cise Réunion
La Créole
Sudéau
Veolia Eau

Partenaires
Office de l'eau Réunion
DEAL Réunion
DAAF Réunion



Contact Presse :

Huguette YONG-FONG - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un plan d'action pluriannuel pour améliorer la qualité de l'eau du robinet à La Réunion

Les systèmes de production et de distribution d'eau de consommation humaine doivent répondre à des exigences sanitaires. A La Réunion, plus de la moitié des abonnés sont alimentés par des eaux subissant un traitement de potabilisation insuffisant. Maitriser la qualité de l'eau du robinet est un objectif prioritaire pour améliorer l'état de santé de la population. C'est pourquoi la préfecture et l'ARS Océan Indien (ARS OI) ont élaboré un plan d'action pluriannuel visant la construction d'usines de potabilisation de l'eau, dans un contexte financier incitatif pour les collectivités, maîtres d'ouvrage.

— Contexte

Les systèmes de production et de distribution d'eau de consommation humaine (du captage jusqu'au robinet du consommateur) doivent répondre à des exigences sanitaires régies par le code de la santé publique. **La loi impose** notamment **la mise en œuvre d'un traitement de potabilisation adapté** à la qualité de l'eau (filtration, désinfection, avant la mise en distribution).

A La Réunion, **57% des abonnés sont alimentés, pour tout ou partie, par des eaux de surface subissant un traitement de potabilisation insuffisant**. Il en résulte des situations de non-conformités temporaires mais chroniques lors des pluies, qui constituent un facteur de risque sanitaire pour les consommateurs, mais également une situation de fragilité administrative pour les collectivités, qui accusent un retard structurel en la matière.

— Un Plan d'action pluri-annuel pour améliorer la qualité de l'eau

Afin de **lancer un programme ambitieux de construction d'usines de potabilisation**, un plan d'actions pluri-annuel en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau à La Réunion a été mis en œuvre par la préfecture et l'ARS OI. Ce plan comprend 3 axes majeurs :

- **La structuration de l'encadrement réglementaire** : asseoir un socle réglementaire pour prioriser les secteurs déficitaires, que les collectivités ont la charge d'équiper en unités de potabilisation, dans un délai de 3 ans. Lors de cette période de transition, les exploitants veillent au renforcement des mesures de gestion lors des épisodes de non-conformités, en concertation avec l'ARS OI, qui assure un accompagnement administratif et technique de la collectivité ;
- **L'incitation financière à la construction des usines de potabilisation** : faciliter les investissements des collectivités en faveur de la construction d'usines de potabilisation. Les subventions mobilisables comprennent les aides européennes, les aides locales de l'Office de l'Eau ainsi que des aides de l'Etat. Au total ces subventions sont susceptibles de générer environ 100 millions d'euros de travaux ;
- **La communication et la sensibilisation de la population** : permettre à chaque usager d'avoir accès, à tout moment, aux informations relatives à la qualité de l'eau de consommation de la Réunion.
Le site internet « [Quelle est la qualité de l'eau du robinet à La Réunion ?](#) », lancé ce 22 septembre, permet à la population de consulter les données sur la qualité de l'eau qui alimente chaque quartier, chaque commune, de façon dynamique grâce à une carte interactive.

Pour accéder aux données relatives à la qualité de l'eau distribuée à La Réunion, rendez-vous sur le site internet : www.eaurobinet.re

Sommaire du dossier de presse

— Contexte, état des lieux	4
• Le Contrôle sanitaire des eaux, une mission de l'ARS OI	
• La qualité de l'eau du robinet à La Réunion	
• Le niveau d'équipement des réseaux	
— Un plan d'actions pluri-annuel pour améliorer la qualité de l'eau	7
• Structuration de l'encadrement réglementaire	
• Financement des usines de potabilisation	
• Renforcement de l'information et de la sensibilisation	
— Lancement du site internet dédié à la qualité de l'eau du robinet à La Réunion	10
— Pour aller plus loin	12

Contexte, état des lieux

— Le contrôle sanitaire des eaux, une mission de l'ARS OI

En France, l'eau fait partie des aliments les plus contrôlés. A La Réunion, l'ARS Océan Indien (ARS OI) est chargée de l'organisation et de la réalisation du contrôle sanitaire de la qualité des eaux distribuées afin d'assurer la sécurité sanitaire et l'information des abonnés. Ses missions consistent à :

- **Inspecter les installations** de production et distribution d'eau, du prélèvement de l'eau dans le milieu naturel jusqu'au robinet du consommateur;
- **contrôler la qualité de l'eau par un programme de prélèvements et d'analyses** dont les fréquences sont strictement encadrées par la réglementation et dépendent des volumes d'eau produits et du nombre d'habitants concernés ;
- **évaluer les risques sanitaires**, lors des situations de non-conformité des eaux distribuées et veiller à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de gestion nécessaires au rétablissement de la situation ;
- **informer périodiquement** les responsables de la distribution d'eau et les consommateurs.

En moyenne, 3 000 prélèvements d'eau sont effectués chaque année par l'ARS OI et les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés (laboratoires MicroLab, LDEHM du Conseil Départemental de La Réunion et LDA du Conseil Départemental de la Drôme). Les résultats des analyses sont communiqués à la mairie et à l'exploitant et sont également accessibles au public.

Le contrôle sanitaire appliqué à La Réunion est réalisé sur :

- **200 captages communaux et 15 captages départementaux**, qui produisent environ 450 000 m³ d'eau par jour. Près de 60% de ces captages prélèvent de l'eau d'origine superficielle et contribuent à un peu plus de 50% des débits mis en distribution à la population ;
- **178 réseaux d'eau**, dont 25% de grande taille (> 5 000 habitants) alimentent 71% de la population.

— La qualité de l'eau du robinet à La Réunion

Pour analyser la qualité de l'eau du robinet, une soixantaine de paramètres, portant sur la qualité physico-chimique et microbiologique de l'eau, sont analysés et comparés aux exigences de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

>> *Qualité microbiologique de l'eau*

> **Les exigences de qualité microbiologique de l'eau**

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux destinées à la consommation humaine est fondé sur la recherche de germes hôtes habituels de l'intestin des hommes et des animaux. Ces germes banals, appelés « témoins de contamination fécale », sont facilement identifiables en laboratoire ; leur détection dans l'eau fait craindre la présence associée de microorganismes dangereux pour l'homme.

Conformément au Code de la Santé Publique, **les eaux de consommation humaine ne doivent contenir aucun germe** témoin de contamination fécale car la présence de microorganismes dans l'eau de consommation constitue un risque sanitaire immédiat. En effet, si certains germes sont inoffensifs, d'autres (pathogènes) peuvent être à l'origine de troubles pour la santé des consommateurs (symptômes de type gastro-entérites).

> Les traitements de potabilisation adaptés aux eaux superficielles

Les **eaux naturelles superficielles** (cf. ravines, rivières...) contiennent des microorganismes (virus, bactéries, parasites). Or, la présence de particules en suspension, responsable de la turbidité de l'eau (perte de limpidité occasionnée par les entraînements de terre lors des pluies notamment), rend inefficace la désinfection par le chlore. Aussi la turbidité de l'eau constitue une entrave aux procédés de désinfection qui ne permettent plus de garantir l'absence de germes dans les eaux mises en distribution. De plus, les eaux de surface sont susceptibles de contenir des parasites potentiellement pathogènes pour l'homme et résistants à la plupart des agents de désinfection.

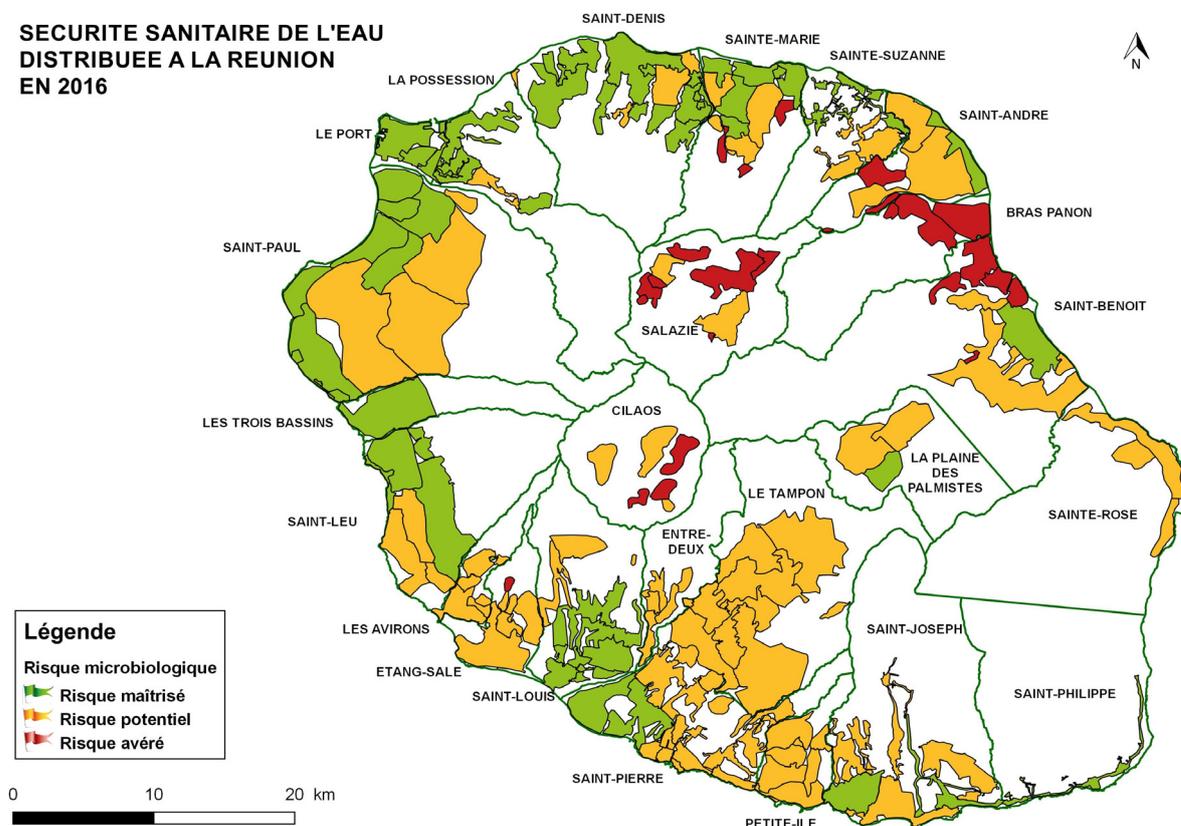
La filière de potabilisation des eaux d'origine superficielle doit assurer en priorité une élimination efficace des particules en suspension responsables de la turbidité de l'eau et des parasites. Ce type de traitement est dénommé « clarification » de l'eau et précède l'étape de désinfection. La filtration puis la désinfection des eaux de surface constituent des étapes obligatoires à mettre en œuvre au titre de la réglementation en vigueur.

> La qualité microbiologique de l'eau : situation à La Réunion

Les unités de distribution d'eau de La Réunion ont été réparties en **trois classes**, correspondant à des **niveaux de sécurité sanitaire**, évalués en fonction de l'équipement des réseaux en infrastructures de potabilisation:

- 43% des abonnés sont alimentés par une eau bénéficiant d'un traitement de potabilisation adapté : eaux souterraines potabilisées par désinfection, ou eaux superficielles traitées par filtration avant désinfection ;
- 52% des abonnés sont alimentés par des réseaux ne garantissant pas une sécurité sanitaire suffisante, du fait de l'absence de traitement de clarification des eaux superficielles avant désinfection. Néanmoins, une partie des abonnés (26%) bénéficient d'une alimentation mixte : ces modes d'interconnexion permettent de substituer par des apports souterrains les ressources superficielles lorsque celles-ci sont dégradées, réduisant ainsi la fréquence et l'intensité des non-conformités.
- 5% des abonnés sont alimentés par des réseaux considérés comme à risque microbiologique avéré, du fait de l'absence de désinfection ou de la mise en évidence de parasites intestinaux dans les eaux mises en distribution.

SECURITE SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUEE A LA REUNION EN 2016



>> **Qualité chimique de l'eau**

Les nitrates et les pesticides sont deux paramètres chimiques particulièrement surveillés dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. La pollution liée aux activités humaines est à l'origine de ce type de contamination des eaux, particulièrement critique pour les nappes phréatiques, dans lesquelles ces éléments peuvent s'accumuler.

L'instauration de périmètres de protection autour des prises d'eau et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans l'ensemble des bassins d'alimentation des captages constituent les outils à mettre en œuvre pour préserver les ressources en eau contre ce type de pollutions.

> La présence de nitrates dans l'eau : situation à La Réunion

Le contrôle sanitaire effectué en 2015 montre que 80% des captages délivrent une eau de très bonne qualité sur ce paramètre. Néanmoins, on observe une augmentation progressive au cours du temps : la proportion de ressources souterraines, dans lesquelles des nitrates ont été identifiés, a été multipliée par 4 en 20 ans.

Rapportés à l'ensemble des captages de l'île (eaux d'origines souterraine et superficielle), 29% des volumes prélevés contiennent des nitrates à des teneurs significatives d'une activité anthropique (>10 mg/l), même si les concentrations restent faibles et conformes aux normes de potabilité.

> La présence de pesticides dans l'eau : situation à La Réunion

Les contrôles réalisés en 2015 ont mis en évidence la présence de résidus de pesticides sur 15% des captages. Quelques forages sont concernés par des dépassements ponctuels et fluctuants par rapport aux normes de qualité européennes. Néanmoins, les concentrations détectées sont restées faibles et largement inférieures aux valeurs- guide sanitaires définies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Par ailleurs, ces captages font généralement l'objet de dilution par interconnexion de réseaux, garantissant la distribution d'une eau conforme aux abonnés. La molécule la plus fréquemment retrouvée est un métabolite de l'atrazine : la déséthyl atrazine (42% des identifications). Ce pesticide, interdit d'utilisation depuis 2003, possède des propriétés de rémanence dans les sols, induisant un effet retard. D'autres molécules ont également été détectées telles que le glyphosate, le diuron et la métolachlore.

— Le niveau d'équipement des réseaux

Les communes de La Réunion accusent un déficit résiduel en infrastructures publiques d'eau de consommation humaine, tout particulièrement en matière d'usines de clarification des eaux superficielles (prises d'eau situées en ravines ou rivières).

Au total, 57% des abonnés sont alimentés par une eau dont la qualité microbiologique n'est pas maîtrisée, du fait d'un procédé de potabilisation insuffisant. Cette situation engendre :

- des situations temporaires mais chroniques, de non-conformités sanitaires de l'eau distribuée, conduisant à des avis de restriction d'usage diffusés aux abonnés ;
- une situation administrative fragile pour les collectivités au regard des exigences réglementaires, d'autant que certains réseaux font courir un risque de contentieux communautaire européen pour les réseaux de plus de 5 000 habitants non conformes.

Un plan d'actions pluri-annuel pour améliorer la qualité de l'eau à La Réunion

En vue d'atteindre les objectifs fixés par la directive n° 98/83/CE du 03/11/1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, la préfecture et l'ARS OI ont initié un programme d'amélioration de la sécurité sanitaire de l'eau de consommation humaine, qui vise à créer une dynamique en faveur des investissements de potabilisation. Le plan d'actions se décline selon trois axes majeurs, qui s'intégreront dans le futur plan eau dans les DOM, porté par la DEAL et l'Office de l'eau.

— Axe 1 : Structuration de l'encadrement réglementaire

L'objectif est de constituer un encadrement réglementaire, qui vise la mise en conformité des systèmes de distribution d'eau de consommation humaine et priorise les secteurs déficitaires, que les collectivités ont la charge d'équiper en unités de potabilisation. Avant de mettre en service une usine de clarification, il est nécessaire de prévoir en moyenne trois années d'études et de travaux. Aussi, l'encadrement réglementaire prend la forme d'un arrêté préfectoral portant obligation faite aux collectivités de mettre en service, dans un délai de 3 ans, les usines de clarification des eaux de surface distribuées aux usagers, conformément aux exigences du code de la santé publique.

Durant cette période de transition, les exploitants veillent au renforcement des mesures de gestion lors des épisodes de non-conformités, en concertation avec l'ARS qui assure un accompagnement administratif et technique de la collectivité.

A ce jour, 10 Communes et une intercommunalité sont engagées dans une démarche de mise en conformité encadrée par un arrêté préfectoral. Ces procédures d'encadrement réglementaire ont vocation à être étendues à chacune des communes délivrant de l'eau chroniquement non conforme, en cohérence avec les cadres d'intervention des programmes budgétaires.

— Axe 2 : Financement des usines de potabilisation

Au regard de l'enjeu prioritaire de sécurisation sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, un système d'aides financières a été mis en œuvre de manière à inciter les collectivités à s'équiper en usines de clarification. Les collectivités peuvent dès à présent prétendre à plusieurs types de subventions, en fonction des caractéristiques de leurs projets :

Pour les réseaux de plus de 5 000 habitants

environ 85 M€ de travaux potentiels

- **Crédits européens (POE FEDER 2014/2020)** : 45,97 M€ sont dédiés à la réalisation et l'extension d'usines de potabilisation ;
- **Crédits locaux du Conseil Régional** : 4 M€ contribuent à la contre-partie nationale du POE FEDER
- **Crédits d'Etat (CPER 2015/2020)** : 3,6 M€ contribuent à la contre-partie nationale du POE FEDER

Pour les réseaux de moins de 5 000 habitants

environ 15 M€ de travaux potentiels

- **Crédits locaux de l'Office de l'Eau (PPI 2016/2021)** : 10,84 M€ en faveur des usines de potabilisation, créations de captages et extensions de réseaux pour desserte de hameaux non desservis.
- **Crédits d'Etat (CPER 2015/2020)** : 5,6 M€ dédiés aux usines de potabilisation, pour co-financer le programme hors FEDER de l'Office de l'Eau

→ **Au total, les aides financières sont de nature à subventionner environ 100 M€ de travaux, pour équiper les réseaux prioritaires avec des usines de potabilisation.**

Des demandes de financement d'usines de clarification d'ores et déjà en cours d'instruction

4 communes ont déposé des dossiers de demande de financement auprès des services instructeurs :

- **3 dossiers sont actuellement examinés par le guichet unique de la Région**, dans le cadre d'une demande de mobilisation des fonds européens pour la création d'usines de clarification desservant plus de 5 000 habitants (Salazie, Bras Panon et Saint-Leu)
- **1 dossier est actuellement examiné par les services instructeurs de l'Office de l'eau et de l'ARS**, pour la création d'une usine de clarification desservant moins de 5 000 habitants (Les Avirons)

— Axe 3 : Renforcement de l'information et de la sensibilisation

L'objectif est de renforcer la mobilisation des acteurs autour de la thématique de l'eau potable, et d'inciter les usagers à devenir acteurs de leur santé leur apportant toutes les informations nécessaires sur la qualité de l'eau de leur robinet et les principaux niveaux de risques correspondants.

Cet objectif passe par différentes actions :

Information des acteurs publics et privés

- **L'accompagnement technique des collectivités** sur le choix des procédés de potabilisation ;
- **L'organisation d'un colloque au cours du dernier trimestre 2016.**
Ce colloque, aura pour objectif de sensibiliser les acteurs institutionnels et l'ensemble des partenaires œuvrant en faveur de la politique de l'eau sur les enjeux de sécurité sanitaire de l'eau de consommation humaine à La Réunion.

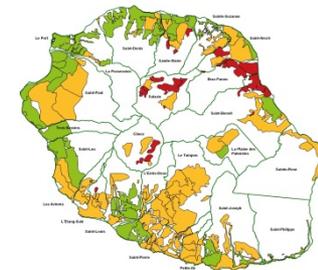
Information du grand public

- **La mise en ligne d'un site internet dédié à la qualité de l'eau à La Réunion**, pour faciliter la consultation des données qualitatives des eaux de consommation par l'ensemble des usagers.



Financement

Reste à charge



100 M€ travaux potentiels

- Budget annexe de l'eau
- Agence Française de Développement
prêts bonifiés
- Caisse des Dépôts et Consignations
prêts à taux préférentiels

- Prix de l'eau

	AEP	Ass Collectif	Prix total
France	2,00	1,85	3,85
Réunion	1,04	0,81	1,85
Martinique	2,89	1,85	4,74
Guadeloupe	2,05	1,49	3,54
Guyane	2,60	2,93	5,53
Mayotte	1,93	1,31	3,24

prix moyens 2012 (€/m³) – consommation 120 m³

Communication des usagers sur la qualité de l'eau du robinet

Le code de la santé publique, via l'article L. 1321-9, impose une information « claire et régulière des usagers sur la qualité de l'eau distribuée ».

Les abonnés sont habituellement informés de la qualité de l'eau dans le cadre de l'auto-surveillance mise en œuvre par le distributeur d'eau et le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS OI. Afin de renforcer la communication aux abonnés, l'ARS OI lance ce 22 juin 2016 un nouvel outil, via la création d'un site internet.

— Auto-surveillance du distributeur d'eau

Les exploitants mettent en œuvre un dispositif d'auto-surveillance, consistant en un suivi quotidien de la qualité de l'eau distribuée.

En cas de détection de dégradation, conformément au code de la santé publique, l'exploitant informe les abonnés en temps réel et communique les restrictions d'usage et recommandations sanitaires, dont la ligne rédactionnelle a été prédéfinie par l'ARS OI.

— Contrôle sanitaire de l'ARS-OI

Une information de second niveau, issue du contrôle sanitaire, est communiquée au public à travers plusieurs dispositifs :

- **Les mairies :**
Affichage des résultats d'analyses dès leur réception et d'autre part, **transmission à chaque abonné d'une synthèse annuelle** sur la qualité de l'eau délivrée l'année précédente ;
- **La Direction Générale de la Santé :**
Information mise en ligne sur le portail national (www.eaupotable.sante.fr), qui centralise les données renseignées dans la base de données nationale SISE-Eaux, et qui permet aux consommateurs **d'avoir accès aux résultats de la dernière analyse réalisée dans leur commune** ; une procédure hebdomadaire assure la mise à jour permanente du portail ;
- **L'ARS OI :**
Publication d'un **bilan statistique annuel** de la qualité de l'eau dressé pour chacune des 178 unités de distribution, que compte le département. Ces synthèses annuelles (dénommées « info-factures ») sont transmises aux communes et aux exploitants pour diffusion à chacun des abonnés, qui ont ainsi connaissance de la qualité de l'eau délivrée à leur robinet l'année précédente.

Afin de compléter ces modalités d'information diffusées ponctuellement, et de les rendre pédagogiques et accessibles au plus grand nombre, l'ARS OI a initié un projet de développement d'un site internet permettant aux abonnés d'accéder aux données relatives à la qualité de l'eau d'adduction publique.

— Lancement d'un site internet : « Quelle est la qualité de l'eau du robinet à La Réunion ? »

ars Agence de Santé Océan Indien

Quelle est la qualité de l'eau du robinet à La Réunion ?

Accueil Carte interactive Contrôle sanitaire De la source au robinet Conseils pratiques

Présentation

« Quelle est la qualité de l'eau du robinet à La Réunion ? » est un site réalisé par l'Agence de Santé Océan Indien pour vous informer de la qualité de l'eau du robinet à La Réunion. Le site vous propose une carte interactive vous permettant d'accéder à des informations sur le réseau d'eau qui vous alimente et à des recommandations sanitaires adaptées. Ces données sont mises à jour annuellement. Vous y trouverez également des précisions sur le contrôle sanitaire, l'organisation de la distribution de l'eau ainsi que des conseils pratiques.

Conseils pratiques

Élimination du goût de chlore

Laisser l'eau du robinet dans une carafe ouverte pendant quelques heures dans le réfrigérateur, pour éliminer un éventuel goût de chlore.

Liens utiles

Attention

www.eaudurobinet.re

Le site internet « Quelle est la qualité de l'eau du robinet à La Réunion? » permet au grand public de consulter, tout au long de l'année, les données sur la qualité de l'eau qui alimente chaque quartier, de façon simple et dynamique grâce à une carte interactive.

>> *Un site pour mieux informer les abonnés*

Les abonnés trouveront sur ce site diverses informations sur :

- **le contrôle sanitaire à La Réunion** : l'organisation, les paramètres microbiologiques, les risques sanitaires, la situation à La Réunion...
- **les étapes : de la source au robinet** : toute l'information depuis la production à la distribution de l'eau du robinet, en passant par le traitement de potabilisation.
- **des conseils pratiques** : des recommandations sanitaires utiles au quotidien, pour adopter les bons gestes de consommation et d'utilisation de l'eau du robinet.

Accueil Carte interactive Contrôle sanitaire De la source au robinet Conseils pratiques

Contrôle sanitaire

- Organisation du contrôle sanitaire**: En France, l'eau fait partie des aliments les plus contrôlés. Les Agences Régionales de Santé organisent et réalisent le contrôle sanitaire des eaux.
- Risque microbiologique**: L'eau est un milieu favorable à la prolifération des microorganismes, dont certains peuvent être pathogènes pour l'homme. La
- Nitrates**: L'apport excessif de nitrates en entraine des effets d'origine humaine dont l'impact sur l'environnement est insuffisamment évalué.
- Pesticides**: Les pesticides sont des produits chimiques organiques utilisés en agriculture, dans l'industrie ou avant la production des

Au quotidien, il existe quelques règles simples de consommation et d'utilisation de l'eau du robinet

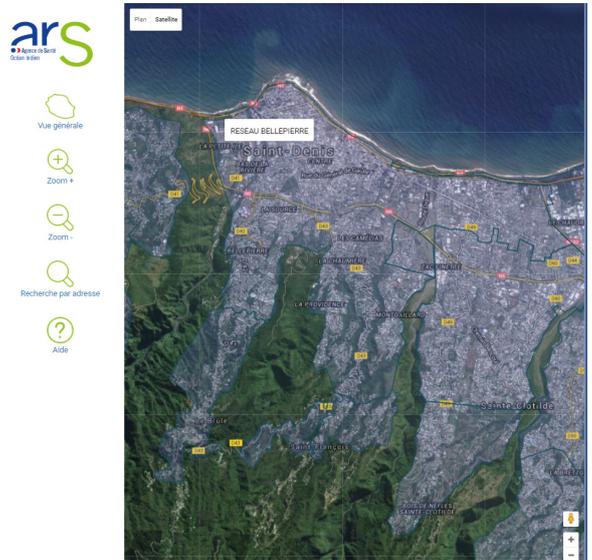
- De retour au domicile après une longue absence**: Avant d'ouvrir le robinet, laissez l'eau couler quelques minutes avant de boire.
- Lors d'un cyclone imminent (alerte orange)**: Ne pas consommer d'eau (boire, baigner...) et à éviter de faire fonctionner pour la source (2019) par exemple (p. 20).
- Double réseau**: Toute intervention de réseau (travaux, arrêt de service) implique un changement de réseau.
- Lors de fortes pluies**: L'augmentation de la consommation peut entraîner des perturbations de la qualité de l'eau. Évitez de consommer de l'eau de pluie. Évitez de consommer de l'eau de pluie.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation (boisson, préparation ou cuisson des aliments)**: Une température élevée peut favoriser la dégradation de la qualité bactériologique ainsi que le transfert dans l'eau de métaux qui compliquent la consommation de l'eau.
- Élimination du goût de chlore**: Laisser l'eau du robinet dans une carafe ouverte pendant quelques heures dans le réfrigérateur pour éliminer un éventuel goût de chlore.

>> Une carte interactive

Visible dès la page d'accueil, elle permet à l'internaute de rechercher la qualité de l'eau du robinet à son domicile ou toute autre adresse de son choix (via la fonction zoom de la carte ou le moteur de recherche).

Après avoir sélectionné un réseau, l'abonné aura accès à :

- des informations générales (nom du réseau, gestionnaire, nombre de personnes alimentées par ce réseau, origine de l'eau, procédé de potabilisation).
- le niveau de risque microbiologique du réseau, qui est illustré par un drapeau, de couleur variable :
 - Vert : risque maîtrisé
 - Orange ; risque potentiel
 - Rouge : risque avéré
- des recommandations graduées de restriction d'usage en cas de risques avéré ou potentiel



ATTENTION.....

Le site internet www.eaudurobinet.re n'a pas vocation à fournir des données qualitatives en temps réel.

En effet, la qualité de l'eau du robinet peut évoluer en fonction des événements climatiques (cyclones, fortes pluies, sécheresse...) et des travaux réalisés sur les réseaux.

Aussi, seuls les distributeurs d'eau sont en mesure de communiquer des informations actualisées sur les réseaux qu'ils sont chargés de gérer.



Pour aller plus loin :

Plusieurs sites internet sont consultables et permettent de recueillir davantage d'informations sur les eaux de consommation humaine :

Pour retrouver les résultats d'analyse du contrôle sanitaire :

- <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Pour des informations sur la gestion des réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à La Réunion:

- **Les sites internet des différents distributeurs d'eau :**
 - <http://www.cise-reunion.re/>
 - <http://www.lacreole.re>
 - <http://www.sudeau.re/>
 - <https://www.veoliaeau.re/>

Pour des informations sur les différentes actions en faveur de la préservation des ressources en eau:

- <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/>
- <http://www.daaf974.agriculture.gouv.fr/>
- www.eaureunion.fr

Pour des informations sur les différents systèmes d'aides financières en faveur de la création d'infrastructures de potabilisation :

- **Conseil régional**
<http://www.regionreunion.com/fr/spip/Infrastructures-Developpement.html>
- **Office de l'eau**
<http://www.eaureunion.fr/eau-financement/le-programme-daides-2016-2021/>
- **Préfecture**
<http://www.reunion.gouv.fr/2015-2020-r258.html>